

Séance du 30 mai 2024

Membres en exercice : **15**
Présents : 10
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

---- L'an deux mille vingt-trois

Le **30 mai 2024** à 18 heures 15 minutes

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire

--- Date de la convocation : 23 mai 2024

DCM N°29/2024

3-6

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 004-210400131-20240530-2024DCM29-DE

Membres présents :

MMes & MM.**AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **DANEL** Mauricette, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth, **WALCZAK** Franck et **WEBER** Hélène.

3 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth, **LATIL** Yves et **MACCARIO** Fabrice.

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

2 pouvoirs : **LATIL** Yves à **ROBERT** Frédéric et **MACCARIO** Fabrice à **TURCAN** Nicole

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE STOCKAGE DE MATÉRIEL TECHNIQUE DE LA CCJLDV

--- La CCJLVD développe depuis 2023 de nouveaux services à la population en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés et s'appuie notamment sur une stratégie de déploiement du compostage. Un agent technique a été recruté et du matériel a été acquis afin de lui permettre une réalisation pleine et entière de ses missions. Celles-ci portent sur l'installation des nouveaux équipements sur le territoire intercommunal, leur entretien et la gestion des flux de matières qui y sont déposés (bio déchets, broyat et compost).

--- Pour autant, la CCJLVD ne possède pas de locaux permettant de stocker le matériel technique dont elle s'est dotée (véhicule, broyeur à végétaux, outils et autres). Les bureaux loués auprès de la commune de Salignac pour accueillir le siège administratif de la CCJLVD ne permettent pas d'assurer ces besoins bien spécifiques.

--- Afin de faciliter la logistique grandissante nécessaire au développement des missions de la CCJLVD, la Commune d'Aubignosc propose de mettre gracieusement à disposition de la CCJLVD une partie des espaces disponibles dans ses locaux techniques communaux situés :

- 34 allée des Tilleuls (bâtiment dit « hangar Gras »)
- 95 rue de l'école (bâtiment technique principal)
- Hangar au 19 route de la Durance

--- Monsieur le maire étant président de cet EPCI, il ne peut signer ladite convention en qualité de maire.

--- Le projet de convention a été transmis à chaque conseiller avant la présente séance.

--- **Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :**

AUTORISE le 1^{er} adjoint à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 004-210400131-20240530-2024DCM29-DE Rue

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, par la voie de la lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse de Monsieur Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.